

TOUT CE QUE VOUS AVEZ VOULU SAVOIR SUR L'INDICE DE PERCEPTIONS DE LA CORRUPTION DE 2006

Un instrument de mesure indispensable

Le 6 novembre dernier, l'ONG de lutte contre la corruption, Transparency International (TI), rendait publics les résultats de l'Indice de perceptions de la corruption (IPC) pour 2006. L'Algérie a obtenu la note de 3,1 sur 10, en occupant la 84^e place sur 163 pays classés. Nombre de lecteurs ont souhaité en savoir plus sur cet indice : signification, mode de calcul, lecture des résultats, etc.

Qu'est-ce que l'IPC ?

L'Indice de perceptions de la corruption (IPC) de Transparency International (TI) classe les pays en fonction du degré de corruption perçue dans les administrations publiques et la classe politique. C'est un indice composite, un sondage émanant de plusieurs sondages, faisant appel à des données sur la corruption tirées de sondages d'experts réalisés par divers organismes indépendants dignes de confiance. Il reflète des points de vue du monde entier, dont celui des experts qui résident dans les pays évalués.

Comment la corruption est-elle définie dans le cadre de l'IPC ?

L'IPC concentre son attention sur la corruption dans le secteur public et définit la corruption comme l'abus d'une charge publique à des fins d'enrichissement personnel.

Les sondages utilisés pour établir l'IPC posent des questions en rapport avec l'abus d'un pouvoir officiel dans un intérêt personnel (par exemple, la corruption d'agents publics, les pots-de-vin dans le cadre de marchés publics, le détournement des fonds publics) ou des questions qui sondent la fermeté des politiques de lutte contre la corruption, incluant de ce fait la corruption administrative et la corruption politique.

Pourquoi l'IPC se fonde-t-il uniquement sur des perceptions ?

Il est difficile d'évaluer les niveaux de corruption dans différents pays en se fondant sur des données empiriques rigoureuses, par exemple en comparant le montant des pots-de-vin et le nombre de poursuites judiciaires ou de procès.

Dans ce cas par exemple, de telles données comparatives ne reflètent pas les niveaux réels de corruption, mais plutôt l'aptitude de l'appareil judiciaire et/ou des médias à dévoiler la corruption sévissant dans les pays. Une méthode solide pour rassembler des données comparatives consiste donc à se baser sur l'expérience et les perceptions de ceux et celles qui sont le plus directement confrontés aux réalités de la corruption dans un pays.

Quelles sont les sources de données pour l'IPC ?

L'IPC 2006 se fonde sur 12 enquêtes et sondages différents réalisés par 9 organismes indépendants. TI entend s'assurer que les sources utilisées sont de la plus haute qualité et que les enquêtes sont effectuées selon le plus grand niveau d'intégrité.

Pour être retenues, les données doivent être bien documentées et suffisantes pour permettre de juger de leur fiabilité. Toutes les sources doivent fournir un classement des nations et doivent mesurer l'ampleur générale de la corruption. Cette condition exclut les enquêtes qui mélangent la corruption avec d'autres sujets, tels que par exemple l'instabilité politique et le nationalisme.

Les données pour l'IPC ont été fournies gracieusement à TI.

Pour une liste complète des sources d'enquêtes, les détails des questions posées et le nombre de personnes interrogées, veuillez consulter les documents complets de la méthodologie de TI sur les sites <http://www.transparency.org/surveys/index.html#cgi> ou <http://www.ICGG.org>

A qui appartient les opinions prises en compte par les enquêtes utilisées dans l'IPC ?

L'expertise reflétée dans les notes d'IPC émane d'une entente des pratiques corrompues tenues par les personnes basées dans le monde industrialisé ainsi qu'en voie de développement. Les enquêtes sont effectuées auprès des milieux d'affaires et des analystes-pays. Les enquêtes utilisées par l'IPC emploient deux types d'échantillons, non-résidents et résidents. Il est important de noter que les points de vue des résidents se corrélaient bien avec ceux des experts non-résidents.

La méthodologie de l'IPC 2006 a-t-elle changé ?

La méthodologie utilisée en 2006 a subi un léger changement. L'IPC 2006 ne reflète plus une moyenne mobile de trois ans, mais emploie maintenant seulement des données sur deux ans. Par conséquent, l'IPC 2006 emploie uniquement des données de 2005 et de 2006. La raison de ce changement méthodologique était de se baser davantage sur des données pertinentes.

Bien que ce changement ne permette pas à l'IPC de refléter les toutes dernières politiques de lutte contre la corruption, cela peut cependant permettre la capacité d'évaluation individuelle des pays à tenir compte de développements récents, sans pour autant diminuer la précision de mesure.

Qu'est-ce qui importe le plus, le rang ou la note d'un pays ?

Tandis que le classement permet à TI de créer un indice, la note d'un pays est une indication bien plus importante de la percep-

tion du niveau de corruption d'un pays. Le rang d'un pays peut changer simplement en raison de l'inclusion de nouveaux pays dans l'indice ou de l'absence d'autres.

Vu l'importance (ou le manque) de réformes anti-corruption et la récente mise à jour de scandales de corruption, pourquoi le score d'un pays donné n'a-t-il pas changé davantage ?

Il est souvent difficile d'améliorer la note de l'IPC sur une courte période de temps.

L'IPC 2006 se fonde sur les données des deux dernières années liées à des perceptions qui peuvent avoir été formées il y a de cela plus longtemps encore. Cela signifie qu'un changement dans les perceptions de la corruption n'apparaîtrait dans l'Indice que sur de longues périodes.

L'IPC est-il une mesure fiable du niveau de corruption perçue du pays ?

L'IPC est un outil solide pour mesurer la perception de la corruption. En tant que tel, l'IPC a été examiné et utilisé de manière étendue par les universitaires et analystes. La fiabilité de l'IPC diffère cependant selon les pays. Les pays ayant un nombre élevé de sources et dont les évaluations fournies par les sources ne diffèrent que faiblement (indiquées par un intervalle de confiance restreint) donnent une plus grande fiabilité en termes de leurs notes et classement ; il en va de même pour l'inverse.

Quelle est la différence entre l'IPC et le Baromètre mondial de la corruption (BMC) de TI ?

L'IPC évalue la perception d'experts des niveaux de corruption

dans le secteur public à travers les pays tandis que le Baromètre mondial de la corruption s'intéresse aux attitudes du grand public envers la corruption et les expériences liées à la corruption parmi le grand public.

Quelle est la différence entre l'IPC et l'Indice de corruption des pays exportateurs (ICPE) de TI ?

L'IPC indique les niveaux généraux de corruption des pays, alors que l'ICPE se concentre sur la propension des entreprises originaires des principaux pays exportateurs à verser des pots-de-vin à l'étranger – créant ainsi le "côté de l'offre" de la corruption.

La dernière publication de l'ICPE date d'octobre 2006 et peut être consultée sur le site <http://www.transparency.org/surveys/#bpi>.

"L'Algérie est toujours très mal classée", selon l'Association algérienne de lutte contre la corruption

Dès l'annonce le 6 novembre dernier par l'ONG Transparency International des résultats de l'Indice de perceptions de la corruption (IPC) de l'année 2006, l'Association algérienne publiait un communiqué sur l'IPC et l'Algérie, communiqué que nous publions ci-dessous.

"Transparency International (TI), ONG de lutte contre la corruption, a rendu publics aujourd'hui les résultats de l'édition 2006 de l'Indice de perceptions de la corruption (IPC). 163 pays figurent dans l'édition de cette année dont l'Algérie (159 pays en 2005). Dans cet IPC qui existe depuis 1995, l'Algérie n'a commencé à figurer que depuis 2003. Cette année l'Algérie a obtenu la note de 3,1 sur 10 et occupe la 84^e place.

Quels étaient les scores de l'Algérie les 3 années précédentes ?

- En 2005 : 2,8 et 97^e place (sur 159 pays) ; en 2004 : 2,7 et 97^e place (146 pays) ;

- En 2003 : 2,6 et 88^e place (sur 133 pays).

Si l'Algérie a amélioré son score et son classement de 2005 à 2006, ses résultats confirment l'existence d'un très haut niveau de corruption, et les 3/10^e de points gagnés ne sont pas significatifs d'une amélioration dans la lutte contre la corruption, encore moins d'une volonté politique effective sur le terrain. Selon les auteurs de l'édition 2006 de l'IPC, ce gain traduirait plutôt l'engagement de l'Algérie en matière de ratification des Conventions des Nations unies et de l'Union africaine contre la corruption, engagement qui aurait dû se traduire par une transposition en droit interne conforme à ces conventions, ce qui est loin d'être le cas à la lecture de la loi du 20 février 2006 de prévention et de lutte contre la corruption.

C'est loin d'être le cas lorsque l'on s'aperçoit que le volume des échanges commerciaux de l'Algérie avec les 10 pays les moins corrompus sont dérisoires.

C'est aussi loin d'être le cas à la lumière des énormes scandales de corruption qui minent les institutions de la République, à l'image de l'affaire dite Brown Root Condor (BRC) et l'entreprise Sonatrach et le ministère de l'Energie, révélée par l'Inspection générale des finances et où les pouvoirs publics auraient dû très rapidement prendre des mesures conservatoires très fermes à l'encontre des responsables de ces institutions et accélérer les procédures judiciaires.

Quelle crédibilité accorder aux discours affichés par le gouvernement pour lutter contre la corruption, alors que le procès dit de l'affaire Khalifa ne cesse d'être reporté et ne concerne que des lampistes ?

Quel crédit accorder au ministre de la Justice lorsqu'il a déclaré il y a quelques jours à Pékin que la presse doit davantage s'impliquer dans la lutte contre la corruption (lors de l'assemblée constitutive de l'Association internationale des autorités contre la corruption) et que quelques jours plus tard des condamnations frappent le quotidien *Echourouk El Youmi*, lors d'une parodie de procès expéditif ? A ce sujet, l'AACC dénonce avec la plus grande fermeté ces condamnations, exprime sa solidarité à l'égard d'*Echourouk El Youmi* et appelle à une forte mobilisation pour protéger et renforcer la liberté de la presse. La société civile, les secteurs économiques public et privé, et les pouvoirs publics, acquis à la modernité, au progrès social et à la bonne gouvernance, doivent sans plus tarder unir leurs efforts afin de commencer à faire reculer ce fléau qu'est la corruption, et dont les effets sont des plus dévastateurs en Algérie."

Pour en savoir plus sur l'IPC 2006, 2 sites web sont à votre disposition

Celui de Transparency International : <www.transparency.org> et celui du Centre de recherche sur la corruption : <www.icgg.org>, (Université de Passau, en Allemagne).

Ouverture de la 12^e IACC mercredi 15 novembre 2006

Mercredi 15 novembre 2006 s'ouvrira au Guatemala City (capitale du Guatemala, Amérique centrale) la 12^e Conférence internationale contre la corruption IACC. Cette Conférence, qui se tient tous les 3 ans, regroupera plus de 1 000 participants venus du monde entier et de différents secteurs : gouvernements, organisations intergouvernementales (ONU, UE, OCDE, etc.), ONG et représentants de la société civile, institutions financières internationales, etc. La

Convention des Nations unies contre la corruption (Uncac) occupera une place importante dans le programme de l'IACC, d'autant plus que la 1^{re} Conférence des Etats-parties de l'Uncac se tiendra du 10 au 14 décembre 2006. L'ONG de lutte contre la corruption, Transparency International, un des principaux organisateurs de l'IACC, tiendra son assemblée générale annuelle dans la capitale guatémaltèque les 13 et 14 novembre 2006. Les travaux de la 12^e IACC dure-

ront jusqu'au 18 novembre 2006. Le "Soir Corruption" du lundi 27 novembre sera entièrement consacré aux résultats de la 12^e IACC.

LE DEBAT EST OUVERT

"Le Soir Corruption" peut être joint par voie postale
Le Soir d'Algérie - Espace "Corruption"
Maison de la presse,
1, rue Bachir-Attar, Alger
Fax : 021 67 06 56

Internet :
soir_corruption@hotmail.com